

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi vingt-deux mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 15/05/2025

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Thomas MICHONNEAU, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N°2025-038 Contrat d'achat de bois avec la société TPF

Le maire explique qu'un contrat d'achat de bois doit être fait entre la société TPF et la commune de Largeasse. Les peupliers seront coupés, entreposés en fagot sur place, débardés et ensuite déchiquetés.

Après avoir entendu Monsieur le maire et après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité,

- **VALIDE** le contrat d'achat de bois avec la société TPF pour un montant de 1.500,00 € ht soit 1.800,00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de Maire
Christelle BODIN



LARGEASSE, le 22 mai 2025

Le Maire

Jean-Jacques GROLLEAU

